



OBJECTIF CONCOURS ATSEM • ASEM

Externe, interne, 3^e voie • Catégorie C

90 fiches + 1000 QCM

Tout pour réussir !

90 fiches claires et synthétiques

1 000 QCM pour se tester

Des annales corrigées

5 tests interactifs en ligne
www.parascolaire.hachette-education.com



Écrit

par une **ATSEM**
et une **directrice**
de maternelle

**CONCOURS
2024**



OBJECTIF **C**ONCOURS **ATSEM • ASEM**

Externe, interne, 3^e voie • Catégorie C

90 fiches + 1000 QCM

Christine BLANCHARD

ATSEM 2^e classe principale
École Maternelle Léo-Lagrange à la Seyne-sur-Mer

Claudine CHEYROUZE

Ancienne directrice d'école maternelle
à Charenton-le-Pont

Sylvie LEFEBVRE

Professeur certifié d'économie et de droit

Maquette de couverture : Stéphanie Benoit
Maquette intérieure : OPIXIDO
Composition/mise en pages : Cécile Rabataud
Édition : Elisabeth Sanchez

© Hachette Livre, 2024, 58, rue Jean-Bleuzen, 92178 Vanves Cedex.
www.parascolaire.hachette-education.com
ISBN : 978-2-01-726804-8

SOMMAIRE

PARTIE I - PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

FICHE 1	LE MÉTIER D'ATSEM	8
FICHE 2	LE CONCOURS D'ATSEM	10

PARTIE II - LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que pour certaines questions des QCM proposés, plusieurs réponses sont possibles.

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES DE L'ATSEM

Objectifs de l'école maternelle

FICHE 1	SOCIALISER – PETITE SECTION.	14
FICHE 2	SOCIALISER – MOYENS ET GRANDS.	16
FICHE 3	SCOLARISER : ENTRAÎNER À L'APPRENTISSAGE – PETITE SECTION.	18
FICHE 4	ENTRAÎNER À L'APPRENTISSAGE – MOYENS ET GRANDS.	20
FICHE 5	RENDRE L'ENFANT AUTONOME	22
FICHE 6	DOMAINES DANS LESQUELS L'ENFANT DOIT ÉVOLUER	24

Besoins de l'enfant

FICHE 7	BESOINS MOTEURS DE L'ENFANT	26
FICHE 8	BESOINS SENSORIELS DE L'ENFANT	28
FICHE 9	BESOINS AFFECTIFS/BESOINS DE COMMUNICATION DE L'ENFANT	30
FICHE 10	BESOINS INTELLECTUELS DE L'ENFANT	32

Développement psychoaffectif de l'enfant

FICHE 11	L'ENFANT ET L'AUTRE.	34
FICHE 12	L'ENFANT ET LE GROUPE.	36
FICHE 13	L'ENFANT ET LE JEU	38
FICHE 14	L'AGRESSIVITÉ	40
FICHE 15	LA VULNÉRABILITÉ	42

FICHE 16	LES MODES D'EXPRESSION ET DE COMMUNICATION	44
FICHE 17	LES TROUBLES	46

Communication

FICHE 18	LA MISE EN CONFIANCE	48
FICHE 19	LE RESPECT	50
FICHE 20	LE LANGAGE	52
FICHE 21	LA RELATION AVEC LA FAMILLE	54
FICHE 22	LE SECRET PROFESSIONNEL	56
FICHE 23	LA RELATION AVEC L'ÉQUIPE	58

Place de l'ATSEM

FICHE 24	L'ACCUEIL LORS DE LA RENTRÉE	60
FICHE 25	L'ACCUEIL TOUT AU LONG DE L'ANNÉE	62
FICHE 26	LES ACTIVITÉS SCOLAIRES	64
FICHE 27	LES RÉCRÉATIONS	66
FICHE 28	LES REPAS	68
FICHE 29	LA SIESTE	70
FICHE 30	LA SORTIE	72
FICHE 31	LES DÉPLACEMENTS	74
FICHE 32	LES ACTIVITÉS AQUATIQUES	76
FICHE 33	LES VISITES	78
FICHE 34	LA BIBLIOTHÈQUE	80
FICHE 35	LE PIQUE-NIQUE (1)	82

Nutrition

FICHE 36	LES BESOINS DE L'ENFANT	84
FICHE 37	L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE	86
FICHE 38	LES RÉGIMES PARTICULIERS	88
FICHE 39	INSTALLATION DU COUVERT ET PRÉPARATION DES PLATS	90
FICHE 40	LES INTOXICATIONS	92
FICHE 41	LA COLLATION DU MATIN	94
FICHE 42	LES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA NOURRITURE	96
FICHE 43	ENTRAÎNEMENT À L'AUTONOMIE	98

La santé de l'enfant

FICHE 44	RYTHMES	100
FICHE 45	LE SOMMEIL	102
FICHE 46	LA FATIGUE	104

FICHE 47	LES MALADIES CHRONIQUES	106
FICHE 48	DÉTECTION DE LA MALTRAITANCE	108
FICHE 49	LES ACCIDENTS	110

Les soins aux enfants

FICHE 50	LES HÉMORRAGIES	112
FICHE 51	LES PANSEMENTS	114
FICHE 52	LA PRISE DE TEMPÉRATURE	116
FICHE 53	LA PHARMACIE	118
FICHE 54	L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	120

La sécurité

FICHE 55	LES ACTIVITÉS EN CLASSE	122
FICHE 56	LES DÉPLACEMENTS : LA SÉCURITÉ	124
FICHE 57	LES VISITES	126
FICHE 58	LE PIQUE-NIQUE (2)	128
FICHE 59	LES ACTIVITÉS SPORTIVES	130
FICHE 60	LES RÉCRÉATIONS : LA SÉCURITÉ	132
FICHE 61	LES PRODUITS DANGEREUX	134
FICHE 62	LES SYMBOLES	136
FICHE 63	LES EXERCICES D'ÉVACUATION	138
FICHE 64	L'INCENDIE	140

Hygiène

FICHE 65	PRINCIPES DE BASE	142
FICHE 66	LE LAVAGE DES MAINS	144
FICHE 67	LA TOILETTE DES ENFANTS	146
FICHE 68	PENDANT LES ACTIVITÉS	148
FICHE 69	L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE	150
FICHE 70	LES SANITAIRES	152
FICHE 71	LE LINGE	154
FICHE 72	EN RESTAURATION	156
FICHE 73	LES DÉCHETS	158

Entretien

FICHE 74	TECHNIQUES DE NETTOYAGE : DÉPOUSSIÉRAGE	160
FICHE 75	TECHNIQUES DE NETTOYAGE : LAVAGE MANUEL DES SOLS	162
FICHE 76	PRODUITS D'ENTRETIEN	164
FICHE 77	MATÉRIEL ET JOUETS	166

FICHE 78	LA COUR	168
FICHE 79	SALLE DE MOTRICITÉ	170
FICHE 80	LES SANITAIRES.	172

Covid-19

FICHE 81	LE COVID-19 ET L'ÉCOLE MATERNELLE	174
FICHE 82	L'ATSEM FACE AU COVID-19	176

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'ATSEM

FICHE 83	LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : DÉFINITION	178
FICHE 84	LA COMMUNE : GÉNÉRALITÉS	180
FICHE 85	L'ÉCOLE MATERNELLE	182
FICHE 86	LE STATUT JURIDIQUE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE	184
FICHE 87	LA PROTECTION SANITAIRE DES ENFANTS	186
FICHE 88	LA PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS	188
FICHE 89	LE CADRE JURIDIQUE DES STRUCTURES D'ACCUEIL EN FAVEUR DES ENFANTS	190

PARTIE III – L'ÉPREUVE ORALE

L'ENTRETIEN	194
-------------------	-----

PARTIE IV – ANNALES CORRIGÉES

ANNALE 1	HAUT-RHIN ET HAUTE-SAÔNE	198
ANNALE 2	EURE-ET-LOIR	206
ANNALE 3	HÉRAULT	212
CORRIGÉS DES ANNALES		220

...et sur www.parascolaire.hachette-education.com :
5 tests comme au concours à faire en ligne !

PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

I. LE CONTEXTE

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont rattachés à la **fonction publique territoriale**.

Les ATSEM sont environ 60 000 dont 99 % de femmes. L'agent spécialisé des écoles maternelles est un agent territorial. C'est donc une personne qui est employée et recrutée sur concours (catégorie C) par une collectivité territoriale. L'ATSEM travaille pour une commune ou une structure intercommunale. Elle est généralement rattachée à la direction des affaires scolaires, de l'éducation ou de l'enfance. Elle est sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'établissement sur le temps scolaire et sous la responsabilité directe de l'enseignant qu'elle assiste.

Un ATSEM ne peut travailler plus de 35 heures par semaine et 10 heures par jour. Son emploi du temps est fixé par le maire après avis de la direction de l'école maternelle. Ses congés annuels doivent obligatoirement être pris durant la période de vacances scolaires. Un ATSEM a droit à des congés équivalents à cinq fois les obligations hebdomadaires de services.

Sa rémunération varie entre 1 782,05 euros de salaire brut mensuel en début de carrière à 2 328,47 euros en fin de carrière.

II. LES MISSIONS DES ATSEM

Les missions des ATSEM sont définies par le décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018.

Les ATSEM assistent le personnel enseignant dans le cadre de la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que dans la préparation et le nettoyage des locaux et du matériel utilisés par ces mêmes enfants. Elles peuvent aussi intervenir dans le temps périscolaire ou en centre de loisirs.

Elles appartiennent à la communauté éducative et peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous leur responsabilité.

Elles peuvent être également chargées de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines et assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Les ATSEM sont :

- en relation quotidienne avec les parents ;
- en relation ponctuelle avec les personnels des équipes spécialisées (PMI...) ;
- en relation régulière ou occasionnelle avec les différents acteurs locaux (culturels, sportifs, etc.) et avec les stagiaires présents dans la classe.

Plus concrètement, la mission de l'ATSEM comporte trois tâches principales :

1 • Aide matérielle et psychologique aux enfants (fonction éducative)

L'ATSEM, lors de l'accueil comme lors des sorties, aide au déshabillage et applique les consignes éducatives de l'enseignant. Ex. : apprendre aux enfants à s'habiller seul, etc.

Elle aide les enfants et les conseille dans leurs soins de propreté lorsqu'elle les accompagne aux toilettes par exemple.

Elle douche ou change un enfant qui s'est sali.

Elle aide au service de la sieste et du goûter.

2 • Aide matérielle au professeur des écoles (fonction d'aide pédagogique)

L'ATSEM se tient à la disposition de l'enseignant pour l'assister durant la période où il est seul avec ses élèves.

Il s'agit entre autres :

- de préparer les matériaux nécessaires aux exercices des différents ateliers ;
- de ranger les matériaux après leur utilisation ;
- de confectionner des cahiers et pochettes ;
- de préparer les peintures et pinceaux, tailler les crayons...

3 • Maintien de la propreté des locaux et du matériel (fonction d'entretien)

Pendant les heures de classe, l'ATSEM assure le maintien de la propreté des locaux, l'entretien du matériel, de la literie et du linge de l'école.

En dehors des heures de classe, son service journalier consiste à balayer les locaux, laver les sols, essuyer le mobilier, nettoyer les WC, etc.

Plus ponctuellement, l'ATSEM nettoie et balaie la cour (lorsqu'il n'y a pas de gardien), remplace et lave les essuie-mains, lave les vitres et entretient le petit matériel (jeux éducatifs par exemple).

Comme nous le signalions précédemment, l'ATSEM peut être amenée à remplir des missions plus spécifiques :

- encadrer des enfants au cours du repas ;
- les prendre en charge avant et après le repas ;
- accompagner des enfants à la sieste...

Elle participe aux exercices d'alerte et connaît les consignes de sécurité de l'établissement.